



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 septembre 2024**

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : Mme AUMONIER Céline, M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, M. COURTIN Alexis, M. DELOUME Michel, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. GENET Dominique, Mme HIERONIMUS Stéphanie

Absent excusé : M. GIRET Xavier

Absent non excusé : M. PENNETEAU Luc

**Pouvoirs : Mme GUDE Corinne pouvoir à Mme BOUTILLET Michèle
Mme GUITTON Marie pouvoir à Mme FAUGEROUX Christine
M. RICHARD Jérôme pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
Mme VINCENT Elodie pouvoir à Mme BEAUVAIS Sylviane**



CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mme la maire explique que suite au départ de l'agent en charge de l'Agence postale communale au mois d'août 2023, et après avoir eu recours à des contractuels, la commune souhaite recruter *un agent permanent* pour maintenir et assurer le bon fonctionnement de ce service de proximité, important pour les administrés.

Outre les nombreuses missions, ce poste évoluera vers le développement de l'aide aux usagers dans ses utilisations quotidiennes du numérique.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique.

Mme la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, **même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.**

Considérant le tableau des effectifs,

AR Prefecture

086-218602902-20240924-2409042-DE
Reçu le 27/09/2024

Considérant la nécessité de créer un emploi *d'Adjoint administratif territorial à temps non complet*, à raison de *19 heures 50 hebdomadaires*,

Le Conseil municipal sur le rapport de Mme la maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

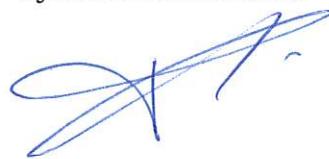
- La *création* d'un emploi permanent au grade d'Adjoint administratif territorial à temps non complet, à raison de *19 heures 50 à compter du 1er décembre 2024*.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 24 septembre 2024

La Maire
Michèle BOUTILLET



La Secrétaire
Sylviane BEAUVAIS



Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20240924-2409042-DE
Reçu le 27/09/2024